



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUL. 2024

**Délibération n° 2024-075 : Place des Halles : dénomination et numérotation**

**Rapporteur** : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune d'Audierne poursuit le travail engagé avant 2019 pour la dénomination et la numérotation de la place des Halles.

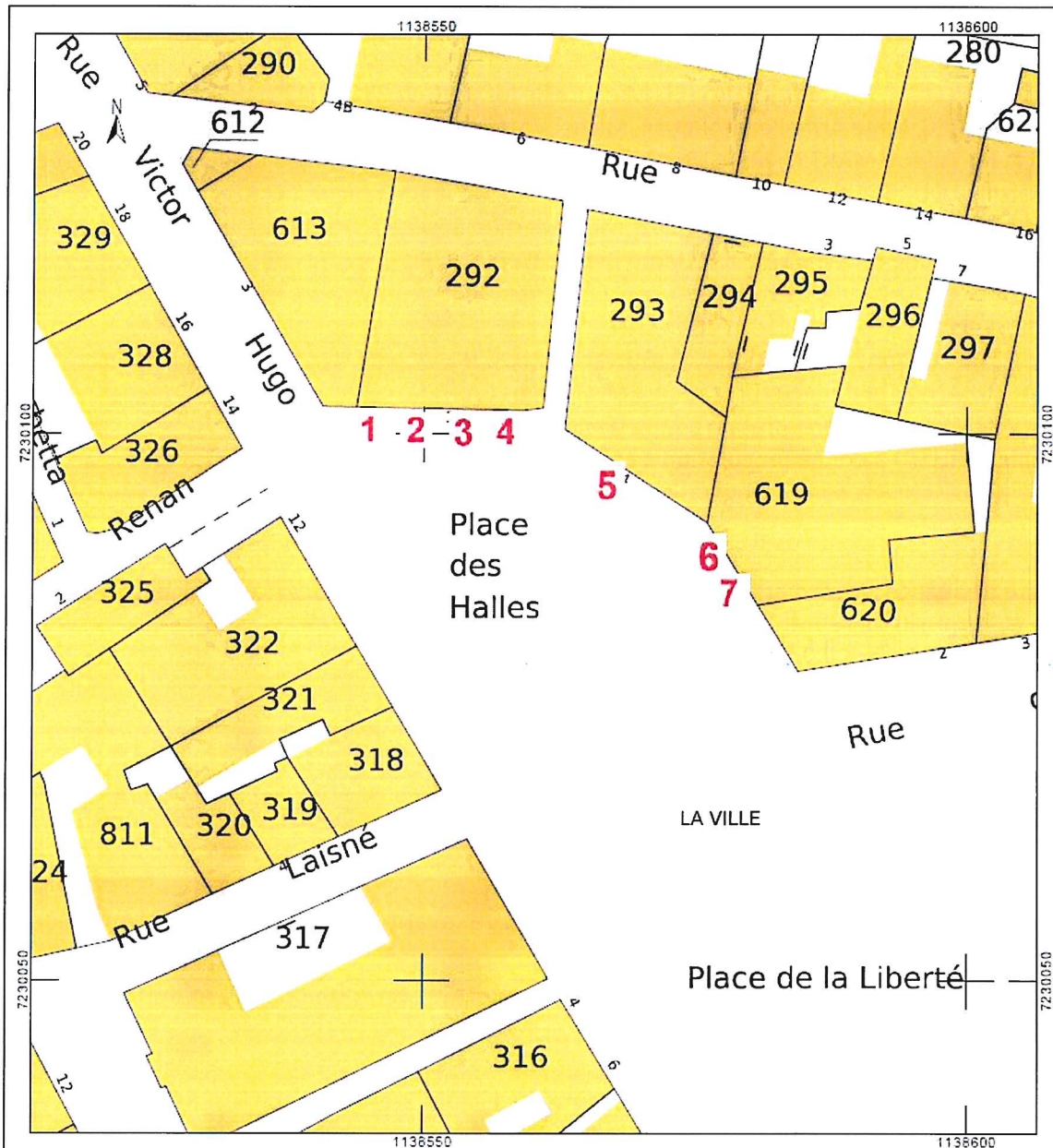
Plusieurs habitations utilisent déjà une numérotation et l'objectif est d'impacter le moins possible la numérotation existante.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 19 juin 2024,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Approuver la dénomination « Place des Halles » ;
- Approuver la numérotation telle que proposée sur le plan ;
- Procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS